

PLAN DE COURS

FOR-3700 : Projet de fin d'études en aménagement

NRC 14968 | Hiver 2022

Préalables : FOR 3610

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-9

Crédit(s) : 3

L'étudiant doit choisir un sujet de recherche parmi les thèmes suivants : aménagement forestier, économie forestière, politique forestière, protection et conservation des forêts, inventaires forestiers, inventaires biophysiques, hydrologie, aménagement des terres et autres sujets associés à l'aménagement des ressources forestières. L'étudiant doit présenter un document écrit; il s'inscrit au trimestre pendant lequel il croit être en mesure de remettre son document en vue d'une évaluation finale mais il doit prévoir que ses travaux pourront s'étendre sur trois trimestres. Une codirection externe est favorisée et les travaux doivent être présentés devant un comité de trois personnes pour correction du projet. L'étudiant devra aussi se soumettre à un examen oral au cours duquel il sera interrogé sur ses connaissances générales.

Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=141081>

Coordonnées et disponibilités

François Marquis

FOR-3700, Responsable

ABP-2159C

francois.marquis@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 5512

Éric Bauce

FOR-3701, Coresponsable

ABP-2183

Eric.Bauce@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 403571

Ilga Mercedes Porth

FOR-3701, Coresponsable

ABP-3137

ilga.porth.1@ulaval.ca

Jean-Claude Ruel

FOR-3702, Responsable

ABP-2148

Jean-Claude.Ruel@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 407665

Luc Bouthillier

FOR-3703, Responsable


ABP-2159D

Luc.Bouthillier@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 407813

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs	4
Approche pédagogique	4
Modalités d'encadrement	4
Charge de travail et calendrier	4
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Dépôt initial du rapport	5
Dépôt final du rapport	5
Soutenance (présentation orale)	6
Barème de conversion	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	7
Absence aux examens	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	7
Gestion des délais	7
Qualité du français	8
Matériel didactique	8
Portail thématique de la Bibliothèque	8
Bibliographie	8
Bibliographie	8

Description du cours

Introduction

Le programme en Aménagement et environnement forestiers exige des étudiants qu'ils complètent un « Projet de fin d'études ». Ce projet est un travail d'envergure qui demande l'application et la synthèse de connaissances acquises antérieurement.

L'étudiant doit préparer un document écrit, le présenter et le soutenir publiquement devant un jury composé d'au moins trois personnes. Lors de cette soutenance, l'étudiant sera évalué sur ses connaissances générales.

Objectifs

Objectifs généraux

Dans le cadre de ce cours, vous êtes invité à :

- Mobiliser et intégrer les connaissances et compétences acquises lors de votre cursus académique pour la réalisation d'un projet dans un domaine spécifique à la profession de l'ingénieur forestier ; et
- Développer vos compétences pour la communication écrite et orale ;

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours, vous aurez fait la démonstration que vous êtes en mesure de :

- Cerner et d'approfondir un sujet, une question ou une problématique relative aux sciences forestières
- Formuler des objectifs clairs et adopter une méthodologie permettant de les atteindre ;
- Préparer et rédiger un rapport technique ou scientifique ; et
- Présenter et soutenir votre travail devant un auditoire.

Approche pédagogique

La formule pédagogique utilisée est celle de l'autoapprentissage. Vous êtes responsables de l'entière réalisation de votre projet. Le rôle du directeur et du codirecteur du projet se limite à orienter, conseiller et s'assurer du bon cheminement du travail. Il va sans dire que vous pourrez faire appel à d'autres expertises et à des ressources internes ou externes. Afin de vous permettre d'améliorer vos capacités de rédaction, le cours propose une démarche itérative, c'est-à-dire que vous êtes amenés à soumettre une ou plusieurs versions de votre document, à recevoir les commentaires de votre directeur et à apporter les correctifs nécessaires.

Modalités d'encadrement

RÔLES DES INTERVENANTS

Étudiant: choisit le sujet, identifie un directeur et réalise le projet. Il est le responsable du bon cheminement du projet

Directeur: valide le sujet et la démarche; fournit les conseils nécessaires en cours de réalisation du projet; évalue le rapport et participe généralement à l'évaluation de la présentation

Responsable du cours: coordonne les aspects administratifs; organise la séance de présentations des projets et en réalise l'évaluation; compile les évaluations et transmet la note

Charge de travail et calendrier

Livrables	Échéance
Dépôt initiale (remise d'une première version complète du rapport)	10e semaine de cours
Dépôt final du rapport	Fin de la session

* Consultez la section « Évaluation et résultats » pour plus de précisions sur les livrables

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Le rapport de projet	
Présentation et soutenance des projets	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Dépôt initial du rapport	Dû le 25 mars 2022 à 23h59	Individuel	20 %
Dépôt final du rapport	Dû le 22 avr. 2022 à 23h59	Individuel	50 %
Soutenance (présentation orale)	Du 25 avr. 2022 à 08h00 au 29 avr. 2022 à 17h00	Individuel	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Dépôt initial du rapport

Date de remise : 25 mars 2022 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Respect des consignes (rapport complet)	10
Mise en forme (normes de rédaction)	10


Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :


Le rapport doit être complet, déposé en format Word et respecter les consignes générales du guide de rédaction fourni sur le site du cours (section contenu et activités)

Fichiers à consulter : [📄 Guide de rédaction technique \(1,65 Mo, déposé le 4 janv. 2022\)](#)

Dépôt final du rapport

Date de remise : 22 avr. 2022 à 23h59
Mode de travail : Individuel
Pondération : 50 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Fichiers à consulter :  [Barème de correction du rapport final](#) (20,59 Ko, déposé le 4 janv. 2022)

Soutenance (présentation orale)

Date et lieu : Du 25 avr. 2022 à 08h00 au 29 avr. 2022 à 17h00 , À communiquer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 30 %
Remise de l'évaluation : À communiquer
Directives de l'évaluation : La présentation est d'une durée de 15 minutes, suivie d'une période de questions de 10-15 minutes. La présentation est ouverte au public. Les questions portent principalement sur le projet mais peuvent déborder pour inclure des notions liées à la formation générale de l'étudiant et pertinentes au projet. L'évaluation de la présentation est faite par un jury de trois personnes.
Fichiers à consulter :  [Barème d'évaluation](#) (31 Ko, déposé le 4 janv. 2022)

Barème de conversion


Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);

v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.
[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible.

Ainsi, tout travail remis en retard sera verra attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Par exemple, si un travail est à remettre le 23 janvier à 23 h 59, vous pouvez le déposer jusqu'au 28 janvier à 23h59 moyennant une pénalité de 5% par jour de retard. Après ce délai, le travail sera refusé et la note 0 sera accordée à cette évaluation.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la semaine proposée pour l'envoi de la dernière évaluation notée.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la *Politique sur l'usage du français à l'Université Laval*, des *Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval* et la *Politique facultaire ou départementale sur l'usage du français*, le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 20 % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Matériel didactique

Portail thématique de la Bibliothèque

http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie

Bibliographie

Bibliographie

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.